



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL
Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 26 mars 2025 s'est réuni à Arles le 11 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 47 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Catherine BALGUERIE-RAULET, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Assistaient à la séance : FONTFREYDE Christophe, IPSILANTI Emilie, AUJOULAT Elodie

DÉLIBÉRATION N°BS-2025-004

Objet : Attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » – Référentiel Tourisme-Hébergement – Monsieur Sylvain GAUTHIER – Gîte Le Sylvalou en Camargue aux Saintes-Maries-de-la-Mer

Le Bureau Syndical,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu la délibération n°1 du 07 octobre 2022 relative à la modification des statuts,

Vu la délibération n°CS-2023-002 du 27 mars 2023 relative à la désignation des membres du Comité Syndical et l'élection des membres du Bureau,

Vu la délibération n°CS-2023-003 du 07 avril 2023 relative à la modification du règlement intérieur,

Vu la délibération n°CS-2023-064 du 19 septembre 2023 relative à la délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,

Vu les articles 6 et 7 de l'Ambition 2 de la Charte "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions" ; "Engager le territoire dans un tourisme durable",

Vu la convention nationale d'utilisation de la marque "Valeur Parc naturel régional" définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,

Vu la validation du référentiel hébergement par la Commission Marque nationale de la Fédération des PNR,

➤ Considérant

- Que la Marque « Valeurs Parc naturel régional » est commune à tous les Parcs naturels régionaux et symbolisée par un logo unique, déposée à l'INPI, par l'Etat français, le 19 avril 2016,
- Que cette marque traduit des priorités de la Charte des Parcs,
- Qu'elle fait l'objet d'une démarche contractuelle, labellise les professionnels engagés dans un développement économique durable de leurs territoires, et satisfaisant les critères requis,
- Qu'elle répond à des exigences définies dans un cadre national,
- Que la durée du conventionnement est de 5 ans,
- Que **Monsieur Sylvain Gauthier**, pour le GITE LE SYLVALOU EN CAMARGUE, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, a été audité le mercredi 12 mars 2025 par un auditeur externe missionné par l'interparc tourisme,
- Que le résultat de l'audit est favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ Décide

- D'approuver le conventionnement pour l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » à Monsieur Sylvain Gauthier, pour le **GITE LE SYLVALOU EN CAMARGUE**, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, sur la base du référentiel Tourisme - Hébergement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente
Mas du Pont de Rousty
Anne CLAUDIUS-PETIES
Tél. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07



Bureau syndical du 11 avril 2025

Délibération n° BS-2025-004

Page 2 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_004



Audit marque Valeurs Parc naturel régional
Fiche de synthèse

Destinataire : bureau
syndical

Date : 11 avril 2025

Le Sylvalou en Camargue - Gîtes

Chargé(e) de mission du Parc
: Marion BLANC-BOCH

Date de l'audit : mercredi 12 mars 2025
Auditeur : Gwénaëlle TRAUB (Interparc Tourisme)
Accompagnateur : Non

DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Etablissement : le Sylvalou en Camargue

Nom / prénom : GAUTHIER Valérie et Sylvain

Statut et raison sociale : EI

N° SIRET : 903607943 00011

Siège social : 305, chemin Bas des Launes 13 460 Saintes-
Maries-de-la-Mer

Nombre ETP : 1

Période d'ouverture : toute l'année

Tél. : 06 67 29 00 15

E-mail : lesylvalouencamargue@gmail.com

thomassinvalerie@orange.fr

Site internet : <https://lesylvalouencamargue.com/>

Instagram : https://www.instagram.com/gite_le_sylvalou/

Catégorie : Gîtes

Type de marquage :

Prestations de loisirs découverte (APN)

Domaine et type d'activité :

x Hébergement

Restauration

Site de visite

Manade

Labels : Gîtes de France

Adhésion OT : OT Saintes-Marie-de-la-Mer

Langues : Français seulement

Pour les hébergements classiques - nombre de lits et répartition : 2 gîtes de 4 et 6 personnes : 10 personnes

Description :

Le lieu / la prestation :

Acquis en 2020 alors qu'il était à l'abandon depuis 15 ans, le Gîte Le Sylvalou a fait l'objet d'importants travaux jusqu'en 2021 avant d'ouvrir ses portes à l'été de la même année. Ce havre de paix propose deux hébergements au cœur d'un cadre authentique et préservé :

- **La Cabane de Gardian** : 4 personnes
- **Le Gîte Gipsy** : 6 personnes

Privilégiant la qualité à la quantité, les propriétaires ne louent qu'à une seule famille à la fois, garantissant ainsi un séjour paisible et intimiste. Les gîtes sont décorés avec soin dans l'esprit Camarguais et avec des meubles et de la décoration identitaires.

Les prestataires :

REÇU EN PREFECTURE₁

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_004

Valérie est une ancienne infirmière. Elle découvre la Camargue il y a 17 ans et tombe sous le charme de ce territoire unique. Son mari est agriculteur, producteur de truffes et de vin dans la Drôme. En 2017, ils acquièrent un premier pied-à-terre en Camargue, puis en 2020, une opportunité les amène à acheter le Sylvalou.

Animés par l'envie de créer un lieu de partage et de sérénité, ils ouvrent les gîtes en août 2021. Aujourd'hui, elle vit à plein temps sur place, tandis que son mari fait les allers-retours avec la Drôme. Passionnée par la Camargue et sa culture, notamment les taureaux, elle s'investit pleinement dans la découverte et la valorisation de ce territoire.

La clientèle : Française, italienne, belge, suisse, allemande.

Clientèle familiale principalement. Quelques couples.

La commercialisation : Ils ont entretenu un partenariat exclusif avec l'agence vauclusienne "Coin Secret" jusqu'en 2023. Toutefois, après le rachat de l'agence, dont les nouvelles orientations ne correspondaient plus à leurs valeurs, ils ont choisi d'y mettre un terme.

Depuis 2024, ils collaborent avec Gîtes de France, bénéficiant notamment du Label Biodiversité qui souligne leur engagement environnemental.

Ils disposent de leur propre site internet et sont adhérents à l'Office de Tourisme de SMM. Refusant les grandes plateformes comme Booking ou Airbnb, elle privilégie une approche centrée sur la qualité et l'authenticité.

Motivations pour l'adhésion au réseau Valeurs Parc (Issu du bulletin de candidature) :

« Partager notre coup de cœur pour la Région, à travers nos gîtes. Partager la typicité camarguaise de nos gîtes (architecture, faune...) »

Attente vis-à-vis du Parc :

Elle souhaiterait que le Parc intervienne pour faire pression afin que la municipalité déploie une véritable politique de tri des déchets.

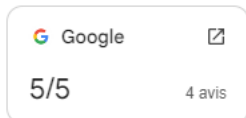
Tarifs : 7 nuits du 14 au 21 juillet :

Cabane de Gadian : 3500 euros

Gîte de Gypsy : 3990 euros

Le Sylvalou : 5250 euros

Photos



J2L

12 avis · 7 photos



★★★★★ il y a un mois

Un petit séjour très agréable et privilégié au milieu de la nature ... bougainvilliers en fleur, orangers couverts de fruits, citronniers ... un accompagnement idéal par les propriétaires (présents mais discrets !) ... et en prime chaque soir ... un coucher de soleil sur la roubine ... magique !

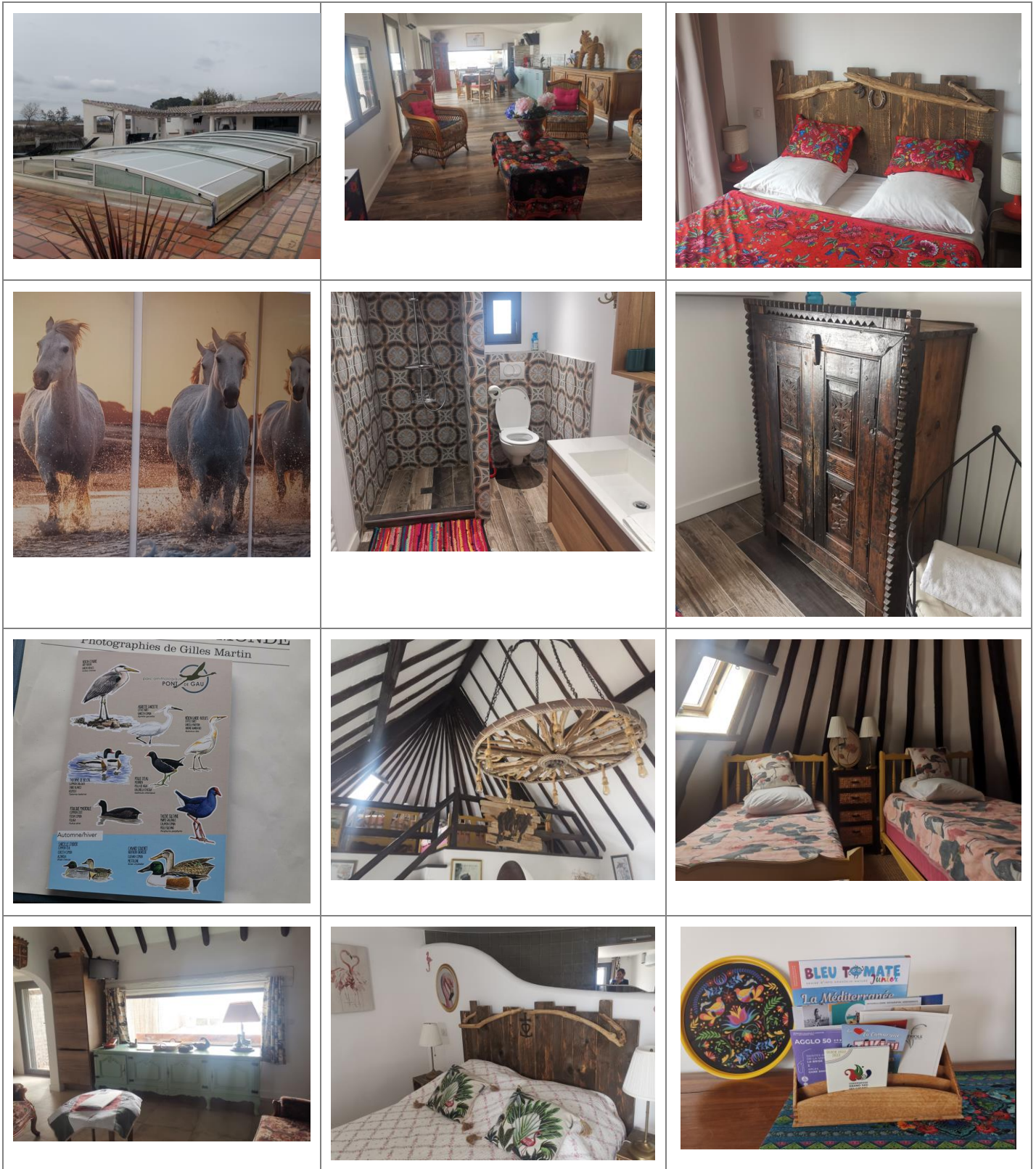


REÇU EN PREFECTURE₂

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-B5_2025_004



AVIS DE L'AUDITEUR

Référentiel(s) appliqué(s) : Hébergement/Restauration	Résultats
Critères génériques entreprise (organisation, attachement au territoire, environnement et patrimoine, ressources humaines et engagement social)	17 / 17
Critères supplémentaires en tourisme, loisir et éducation	5 / 5
Critères supplémentaires	2 / 2
TOTAL	24 / 24

REÇU EN PREFECTURE₃

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-BS_2025_004

NON-CONFORMITES MAJEURES (critères non-atteints valant report de l'attribution de la marque)

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée.

NON-CONFORMITES MINEURES (critères non-atteints nécessitant des précisions et/ou des actions correctives après attribution de la marque)

Aucune non-conformité mineure n'a été relevée.

**Coup(s) de cœur de l'auditeur**

L'établissement abrite un véritable trésor de la biodiversité locale : le blongios nain, une espèce très rare de la région.

Appréciation générale

Le Sylvalou est un établissement authentique qui allie respect de l'environnement, passion pour la Camargue et bien-être des hôtes. Valérie et son mari ont à cœur de créer un lieu de sérénité, privilégiant la qualité à la quantité en ne louant leurs gîtes qu'à une seule famille à la fois. Ce choix garantit une expérience paisible et intime, idéale pour ceux en quête de calme et d'authenticité. Animés par leur amour pour le territoire et sa culture, les propriétaires se consacrent pleinement à la valorisation de la région.

Une prestation de qualité, qui répond aux trois dimensions de la marque Valeurs Parc.

A proposer au marquage sans réserve

AVIS DU CHARGÉ DE MISSION DU PARC NATUREL RÉGIONAL**Bonnes pratiques mises en place par le pro**

- **Lien au territoire** : très bonnes relations avec les prestataires locaux, valorisation des patrimoines locaux
- **Respect de l'environnement** : utilisation de produits écoresponsables, protection d'espèces locales
- **Humain/social** : fournisseurs locaux, accueil privilégié de la clientèle, cadeaux de bienvenue

Actions à réaliser après obtention de la marque et valant démarche de progression à 5 ans

- S'inscrire sur des sites de réservation alternatifs comme GreenGo
- Parler davantage du parc (territoire et institution) lors des échanges sur les idées sorties. Nécessite de se former au territoire et aux enjeux du parc. Se rapprocher des équipes du parc pour avoir toutes les infos sur celui-ci et mieux s'en approprier.
- Valoriser le Parc et la marque Valeurs Parc sur le site Internet : créer un paragraphe avec les logos.
- Sur Facebook : suivre le compte du réseau du tourisme durable des Parcs naturels régionaux – Région Sud si ce n'est pas déjà fait. Partager les publications du réseau et du Parc. Partager également les publications des acteurs locaux.
- Installer une poubelle/bac pour le verre dans les gîtes. Des poubelles de tri.
- Mettre en place un compost.
- Réfléchir à la mise en place d'initiatives visant à accueillir un public plus large : se rapprocher d'associations pour proposer des offres tarifaires, notamment hors-saison
- Se former en anglais afin de pouvoir échanger avec la clientèle étrangère.
- Se renseigner et savoir conseiller sur les établissements du territoire accessible au public en situation de handicap.
- Mettre en place des affiches de sensibilisation dans les salles de bain avec message sur l'utilisation de l'eau.
- Mettre en place les kits outils Nudge marketing développés dans le cadre du réseau IPTourisme ou du CRT ;
- Ajouter un paragraphe ou une page sur le site internet avec les bons comportements à adopter en espaces naturels ;
- Lister les engagements et les bonnes pratiques de l'établissement pour les communiquer (site internet, dans les gîtes, livret d'accueil...) Rédaction d'une charte éco-responsable.
- Même si le réseau de transport public est peu développé, mettre à minima le lien vers le site <https://zou.maregionsud.fr> qui regroupe tous les réseaux de transports publics de la région Sud. Ajouter également les lignes locales sur le site internet.
- Développer des offres personnalisées afin d'encourager à la mobilité douce : par exemple, mettre en place des avantages tarifaires ou de prestations, si la personne vient en vélo ou en transport en commun.
- Réfléchir à obtenir le label « Accueil Vélo » ?

REÇU EN PREFECTURE₄

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250411-B5_2025_004

- Se rapprocher du parc de Camargue pour connaître les actions à mettre en place pour améliorer le patrimoine naturel et culturel. Par exemple, proposer des fiches ou guides sur les espèces présentes sur le site.
- Valoriser auprès de la clientèle que la biodiversité est choyée sur le site et qu'ils cherchent à la préserver.
- Réfléchir à devenir Refuges LPO ?
- Réfléchir à un traitement écologique de la piscine : au sel ?
- Mettre en place un blocage de température pour éviter les abus.
- Identifier et suivre ses émissions de GES : s'aider d'un calculateur de Bilan Carbone type <https://www.goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/>
- Hôtellerie / restauration : www.clorofil.eco
- Pour le suivi des consommations : utiliser le tableau de suivi eau-énergie-déchets
- Valoriser l'offre de balades et d'itinérance à pied et à vélo via le site web « Chemins des parcs »

Appréciation générale

Proposer au marquage sans réserve

DECISION DE LA COMMISSION

Décision

- Attribution sans réserve
- Attribution avec réserve
- Refus

Motif

VISITE DE RENOUELEMENT

A réaliser en

REÇU EN PREFECTURE₅

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com